



## INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Établissement : \_\_\_\_\_

Statut juridique : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : 

--	--	--	--	--	--

 Mobile : 

--	--	--	--	--	--

Email : \_\_\_\_\_

Fonction/Poste : \_\_\_\_\_

Occupé depuis le : \_\_\_\_\_

## DERNIER DIPLÔME OBTENU

Intitulé du diplôme : \_\_\_\_\_

Université / École : \_\_\_\_\_ Année d'obtention : \_\_\_\_\_

## FORMATIONS / DIPLÔMES OBTENUS

Intitulé du diplôme : \_\_\_\_\_

Université / École : \_\_\_\_\_ Année d'obtention : \_\_\_\_\_

Intitulé du diplôme : \_\_\_\_\_

Université / École : \_\_\_\_\_ Année d'obtention : \_\_\_\_\_

Intitulé du diplôme : \_\_\_\_\_

Université / École : \_\_\_\_\_ Année d'obtention : \_\_\_\_\_

Intitulé du diplôme : \_\_\_\_\_

Université / École : \_\_\_\_\_ Année d'obtention : \_\_\_\_\_

## VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)

Pour les candidats ne possédant pas de diplôme de niveau II (Bac+4), il est nécessaire de faire une demande de Validation d'Acquis Professionnels, (*dispositif pour faciliter l'accès à la formation et reprendre des études. [Décret n° 85-906 du 23 août 1985](#)*) auprès du Service de la Formation Continue de l'Université de Montpellier.

**Renseignements : Service de la Formation Continue de l'Université de Montpellier**

Site Sud - 163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier

Tel : 04 34 43 21 21 – Email : [andreea.robust@umontpellier.fr](mailto:andreea.robust@umontpellier.fr)

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

**Il est impératif** que **les modalités de règlement** de votre formation, financement personnel ou financement établissement soient fixées au moment du dépôt de ce dossier de candidature. En effet, l'Université ne pourra pas modifier cette procédure une fois la convention de formation signée. Dans le cadre d'un CPF de transition (anciennement CIF) ou autre prise en charge, le dossier à remplir par l'organisme devra être adressé, accompagné d'une enveloppe format A4 (22.9 x 32.4 cm) timbrée à votre adresse, au :

**Service de la Formation Continue Site Sud - 163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier**  
Tel : 04 34 43 21 21

## RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

### **Dans le cadre d'un financement établissement :**

La convention de formation est obligatoirement signée avec votre employeur, mais la formation peut être réglée pour tout ou partie par un tiers (opco, anfh, groupe ...).

**Pour les organismes tels que les OPCO, AGEFOS et ANFH, les réponses des demandes de financement doivent être communiquées avant l'entrée en formation.**

**Dans le cadre d'une subrogation de paiement, un avenant financier devra être annexé à cette réponse.**

#### a) **Convention de Formation** : (entreprise/établissement)

Nom du candidat : \_\_\_\_\_

Nom de l'employeur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Code APE : \_\_\_\_\_ Forme Juridique : \_\_\_\_\_

Numéro de TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_

*Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier* : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

#### b) **Règlement de la Formation** :

NOM de l'Organisme, OPCO ou entreprise qui règlera directement la formation à l'Université :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Code APE : \_\_\_\_\_ Forme Juridique : \_\_\_\_\_

*Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier* : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Prise en charge :  totale  partielle \* *\*Si partielle indiquez le montant* : \_\_\_\_\_

Facturation de la Formation :  totalité sur l'année civile de rentrée

au prorata du temps sur chaque année civile

totalité en fin de formation

**Joindre obligatoirement à cette fiche une attestation de prise en charge financière tamponnée et signée de l'employeur ou de l'organisme de prise en charge.**

### **Dans le cadre d'un financement personnel :**

Le règlement des frais de la formation pourra s'effectuer en 3 échéances maximum.

## COMMENT AVEZ VOUS APPRIS L'EXISTENCE DE CE DIPLÔME ?

- Presse nationale précisez : .....
- Presse régionale précisez : .....
- Salon / Congrès précisez : .....
- Site internet
- Relation professionnelle
- Relation personnelle
- Professeur
- Cellule d'information
- Ancien élève
- Emailing/ Plaquettes
- Autre précisez : .....

*Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce dossier et vous adresse mon dossier de candidature, ainsi que les documents demandés en vue de mon admission.*

*Date : \_\_\_\_\_*

*Signature : \_\_\_\_\_*

## ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER

### **CESEGH**

À l'attention de Mme Hélène MICHEL  
Arche Jacques Cœur - 222 place Ernest Granier  
CS 79025 - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tel : 04 99 13 60 50 – Email : [contact@cesegh.fr](mailto:contact@cesegh.fr)

## DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

**À compter du 06/05/2019 jusqu'au 07/06/2019**

(cachet de la Poste faisant foi)

**Tout dossier incomplet ou reçu en dehors de cette période sera rejeté.**

*(Les informations figurant dans ce dossier resteront strictement confidentielles)*

**Suite aux sélections sur dossiers, les candidats retenus seront convoqués pour un entretien et un test écrit : le lundi 1<sup>er</sup> et/ou le mardi 2 juillet 2019.**

**La liste définitive des candidats admis sera connue au plus tard le 05/07/2019.**

## PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- ⇒ Dossier dûment complété et signé,
- ⇒ Lettre de motivation manuscrite (cf. document joint – 2 pages maximum),
- ⇒ Curriculum vitae,
- ⇒ Attestation de prise en charge financière signée par l'employeur ou l'organisme financeur (si subrogation de paiements) **en supplément des informations fournies dans le dossier sur le « financement de la formation »**,  
ou,  
**pour les financements personnels**, un engagement sur l'honneur du candidat à régler sa formation lui-même,
- ⇒ Photocopie de votre dernier diplôme obtenu,
- ⇒ Photocopie de votre pièce d'identité (pour les femmes mariées, la carte d'identité doit comporter le nom de jeune fille et le nom d'épouse, sinon fournir la photocopie de l'acte de mariage) en cours de validité,
- ⇒ Photocopie du résultat (ou de la demande de dossier, si dossier en cours) de Validation des Acquis Professionnels,
- ⇒ 1 enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre en vigueur pour 21 à 100g, **libellée à l'adresse du candidat**,
- ⇒ 1 photographie d'identité collée et non agrafée à l'emplacement réservé,
- ⇒ Un chèque de 40 € à l'ordre du CESEGH pour les frais de dossier (ce chèque sera restitué aux candidats non admis).

## TARIF

- *Frais de formation : 7 245€*
- *Frais de formation spécifiques demandeurs d'emploi : 4 245 €*

Dans le cas de votre admission à l'Université, nous aurions besoin de connaître votre numéro INE ou BEA (*numéro unique délivré individuellement*) que vous trouverez sur l'un des documents suivants :

- sur la copie de votre **relevé de notes** du Baccalauréat (pour les personnes l'ayant obtenu après 1995), de la licence, du master, d'un diplôme d'Université...
- ou sur la copie de votre **pass'étude** ou **carte d'étudiant** si vous avez déjà été inscrit dans une Université.

\* Ne sont pas titulaires de ce numéro :  
- les diplômés avant 1995,  
- les infirmier(e)s diplômés d'État.

## LETTRE DE MOTIVATION

Exposez les raisons qui vous conduisent à déposer votre candidature  
au Master 2 Management Stratégique des Organisations de Santé

## PLANNING PRÉVISIONNEL

**1. Septembre 2019**

Lundi 09/09/2019 (dès 14h00)  
 Mardi 10/09/2019  
 Mercredi 11/09/2019  
 Jeudi 12/09/2019  
 Vendredi 13/09/2019

**2. Octobre 2019**

Lundi 07/10/2019  
 Mardi 08/10/2019  
 Mercredi 09/10/2019  
 Jeudi 10/10/2019  
 Vendredi 11/10/2019

**3. Novembre 2019**

Lundi 04/11/2019  
 Mardi 05/11/2019  
 Mercredi 06/11/2019  
 Jeudi 07/11/2019  
 Vendredi 08/11/2019

**4. Décembre 2019**

Lundi 09/12/2019  
 Mardi 10/12/2019  
 Mercredi 11/12/2019  
 Jeudi 12/12/2019  
 Vendredi 13/12/2019

**5. Janvier 2020**

Lundi 06/01/2020  
 Mardi 07/01/2020  
 Mercredi 08/01/2020  
 Jeudi 09/01/2020  
 Vendredi 10/01/2020

**6. Février 2020**

Lundi 03/02/2020  
 Mardi 04/02/2020  
 Mercredi 05/02/2020  
 Jeudi 06/02/2020  
 Vendredi 07/02/2020

**7. Mars 2020**

Lundi 02/03/2020  
 Mardi 03/03/2020  
 Mercredi 04/03/2020  
 Jeudi 05/03/2020  
 Vendredi 06/03/2020

**8. Mars-Avril 2020 (1/2)**

Lundi 30/03/2020  
 Mardi 31/03/2020  
 Mercredi 01/04/2020  
 Jeudi 02/04/2020  
 Vendredi 03/04/2020

**9. Avril 2020 (2/2)**

Lundi 27/04/2020  
 Mardi 28/04/2020  
 Mercredi 29/04/2020  
 Jeudi 30/04/2020

**10. Mai 2020**

Lundi 11/05/2020  
 Mardi 12/05/2020  
 Mercredi 13/05/2020  
 Jeudi 14/05/2020  
 Vendredi 15/05/2020

**11. Juin 2020 (1/2)**

Mardi 02/06/2020  
 Mercredi 03/06/2020  
 Jeudi 04/06/2020  
 Vendredi 05/06/2020

**12. Juin 2020 (2/2)**

Lundi 22/06/2020  
 Mardi 23/06/2020  
 Mercredi 24/06/2020  
 Jeudi 25/06/2020  
 Vendredi 26/06/2020

**13. EXAMENS**

Lundi 06/07/2020  
 Mardi 07/07/2020  
 Mercredi 08/07/2020

# MASTER MANAGEMENT STRATÉGIQUE DES ORGANISATIONS DE SANTÉ

1

Ce Master est un diplôme national de niveau 1, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), délivré par l'Institut MOMA, à l'Université de Montpellier, en partenariat avec le CESEGH, il sanctionne une formation assurée conjointement par des universitaires et des professionnels. En prise directe avec les problématiques de gestion du secteur sanitaire et médico-social, cette formation est soutenue par les instances professionnelles représentatives du secteur.

Ce diplôme est ouvert au public de la formation continue et de la formation initiale et propose une spécialisation au travers de deux options :

- Organisations sanitaires
- Organisations médico-sociales.

Directeurs du diplôme : Irène GEORGESCU, Professeur des Universités Sciences de gestion, MOMA, Université de Montpellier  
Emmanuel TERRIER, Maître de conférences Droit, MOMA, Université de Montpellier

## Le diplôme

### Objectifs

- Former (formation initiale) et perfectionner (formation continue) des cadres dirigeants ou fonctionnels de haut niveau dans le secteur.
- Former des gestionnaires polyvalents en conjuguant une connaissance de base des sciences de gestion et une connaissance approfondie du secteur sanitaire et médico-social dans ses dimensions économiques, juridiques, sociales et managériales.

### Débouchés

- Directeurs, directeurs adjoints et attachés de direction des établissements sanitaires privés (Cliniques MCO, SSR, Psychiatrie).
- Directeurs, directeurs adjoints et attachés de direction des établissements médico-sociaux (EHPAD, ESAT, FAM...).
- Délégués dans les instances syndicales du secteur sanitaire et médico-social.
- Chargés de mission dans les organismes payeurs, de tarification, de tutelle.
- Auditeurs et consultants.

## Le public concerné

Le master 1 est ouvert en formation initiale et en formation continue.

Le master 2 est ouvert en formation initiale par apprentissage et en formation continue.

### En formation continue

Le diplôme est proposé aux dirigeants ou cadres dirigeants des établissements, aux médecins, aux cadres soignants justifiant d'une fonction de responsabilité de plusieurs années au sein du secteur sanitaire ou médico-social.

**Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau 2, Bac +3 pour le MASTER 1, ou d'un diplôme de niveau 2 Bac + 4 pour le MASTER 2.**

Le cas échéant, ils doivent établir un dossier de validation des acquis professionnels (VAP) auprès du Service de la Formation Continue de l'Université de Montpellier.

### En formation initiale

Le diplôme est proposé aux étudiants ayant déjà acquis une solide formation de base, de niveau Licence pour le M1 et de niveau M1 pour le M2 (Gestion, Economie, AES, Droit, Santé) ou Ecole de Commerce...

## La formation

Le cursus se déroule en 2 ans (M1 + M2) et s'organise en 4 semestres qui sont décrits ci-après.

### Master 2

La formation se subdivise en deux options : organisations sanitaires et organisations médico-sociales.

### En Formation Continue

L'organisation des études est conçue pour tenir compte des contraintes de l'auditoire en formation continue.

L'enseignement présentiel d'un volume de 400 heures est étalé sur 12 mois et dispensé sous la forme d'un ou deux séminaires par mois de 4 à 5 jours consécutifs.

Les demandeurs d'emploi doivent de plus effectuer un stage de 16 semaines minimum pouvant aller jusqu'à 24 semaines maximum (hors périodes de formation) dans un établissement.

**Le diplôme est sanctionné par un examen écrit et la rédaction et la soutenance d'un mémoire.**

### En formation initiale

Le volume des cours est de 400 heures réparties sur 12 mois. Ces enseignements sont complétés par un stage de 840 heures (24 semaines hors périodes de formation) dans un établissement ou par la signature d'un contrat d'apprentissage d'un an.

Le CESEGH et MOMA, en partenariat avec le CFA-HP Languedoc-Roussillon, ont mis en place une section de contrat d'apprentissage qui permet aux étudiants de moins de 30 ans de bénéficier d'une formation en alternance et d'acquérir une première expérience professionnelle.

Cet apprenti, futur cadre gestionnaire des établissements, sera ainsi formé in situ aux exigences et aux spécificités de la profession.

En partenariat avec





# MASTER MANAGEMENT STRATÉGIQUE DES ORGANISATIONS DE SANTÉ

## Conditions d'admission

Le nombre de participants est limité (une vingtaine en formation continue en M2).

Présélection sur dossier au vu des diplômes et du parcours universitaire et/ou professionnel + test + entretien destiné à préciser outre les motivations des candidats, la place du MASTER dans leur stratégie personnelle d'évolution de carrière.

Résultats d'admission au mois de juillet.

## Modalités d'inscription :

### MASTER 1

Dossier de candidature à télécharger sur le site  
<https://www.montpellier-management.fr/e-candidat>

### MASTER 2

**En formation initiale :** dossier de candidature à télécharger sur le site  
<https://www.montpellier-management.fr/e-candidat>

**En formation continue :** dossier de candidature à télécharger sur le site  
<http://www.cesegh.fr>

## Tarifs

### MASTER 1

En formation continue : 2 990 €  
En formation initiale : 245 €

### MASTER 2

En formation continue : 7 245 €  
En formation initiale : 245 €

## Les enseignements

### MASTER 1

#### SEMESTRE 1 (30 ECTS)

**Management stratégique 1 / Système d'information et de communication / Marketing / Management des ressources humaines / Contrôle de gestion / Statistique appliquée à la gestion / Finance / Droit du travail / Anglais / LV2 (facultatif)**

216 h

#### SEMESTRE 2 (30 ECTS)

**Management stratégique 2 / Droit des affaires médicales / Systèmes de santé / Droit de la santé et bioéthique / Contrôle de gestion des organisations de santé / GRH des organisations de santé / Anglais + Stage obligatoire (308 h)**

189 h

### MASTER 2

#### SEMESTRE 3 (30 ECTS)

##### U.E. 1 – Management des organisations de santé (5 ECTS)

- Management stratégique et marketing des OS
- Finance et contrôle de gestion des OS
- Management des risques et gestion de la qualité des OS
- Management et systèmes d'information des OS
- Organisation et Gestion des Ressources Humaines

150 h

##### U.E. 2 – Contexte juridique et réglementaire de la santé (5 ECTS)

- Droit Social
- Droit de la régulation des activités sanitaires et médico-sociales (Planification, autorisations, coopération, inspection, contrôle, appel à projet...)
- Droit des patients et des résidents
- Responsabilité civile et pénale

90 h

##### U.E. 3 – Environnement économique des organisations de santé (10 ECTS)

- Économie de la santé
- Économie comparative des systèmes de santé
- Économie de la protection sociale
- Économie du handicap / Economie des retraites

50 h

##### U.E. 4 – Spécificités managériales et réglementaires des organisations de santé (10 ECTS)

###### Par option :

- Gestion budgétaire, financière, coûts et tarification
- Organisation, RH, risques et qualité
- Droit et réglementation spécifiques

60 h

#### SEMESTRE 4 (30 ECTS)

##### Cycles de conférences

- Stratégies, enjeux et perspectives du secteur
- Politiques de santé, culture et sociologie du secteur
- Développement durable et management responsable

50 h

##### UE 5 – Stage et mémoire (30 ECTS)

###### Formation initiale

- Rédaction et soutenance d'un mémoire
- Contrat d'apprentissage d'un an ou stage obligatoire (840 h soit 24 semaines)

###### Formation continue

- Rédaction et soutenance d'un mémoire
- Pour les demandeurs d'emploi, stage obligatoire de 16 (minimum) à 24 (maximum) semaines (hors période de formation)
- Pour les personnes en reconversion professionnelle, un stage est fortement recommandé

## Le corps professoral du M2

### **Olivier ANFRAY**

Avocat, Cabinet Fromont  
Briens & Associés - Lyon / Paris

### **Nathalie ANGELÉ-HALGAND**

Maître de Conférences  
HDR Sciences de Gestion  
Université de Nouvelle-Calédonie

### **Benoît APOLLIS**

Maître de Conférences Droit  
Université Paris 10

### **Dr Pierre AUBAS**

Département de l'information médicale  
CHU Montpellier

### **Dr Jean-Luc BARON**

Médecin - Président CME  
Montpellier

### **Jean-Louis BASCOUL**

Consultant AIRE CONSEIL - Montpellier

### **Pierre-Alain BESOMBES**

Directeur des ressources humaines  
Oc Santé - Montpellier

### **Muriel BRAJON**

Directrice EHPAD  
Saint-André de Sangonis

### **Martine BUFFALON**

Responsable de la performance  
et de la stratégie institutionnelle  
Groupe Clinipole - Castelnau-le-Lez

### **Philippe BURNEL**

Professeur associé MOMA - Université  
de Montpellier  
IGAS - Ministère des solidarités et de  
la santé

### **Laetitia BUSCOZ**

Directrice du BAQIMEHP  
Paris

### **Philippe COHART**

Maître de conférences Gestion -  
MOMA  
Université de Montpellier

### **Sophie COLASSE**

Contrôleur de gestion  
CHU Nîmes

### **Maxence CORMIER**

Avocat - Paris

### **Julien COULOMB**

Directeur Clinique - Perpignan

### **Pascale COURANT**

Consultante - Alidoro consultants  
Montpellier

### **Dr Christine DEFEZ-FOUGERON**

Praticien hospitalier - DIM  
CHU Montpellier

### **Pascal DELUBAC**

Président de la FHP Occitanie  
Directeur de territoire de Catalogne  
Groupe ELSAN - Perpignan

### **Dr Jérôme FERNANDES**

Médecin DIM - Groupe Oc Santé  
Montpellier

### **Pr Irène GEORGESCU**

Professeur Sciences de gestion MOMA  
Université de Montpellier

### **Lamine GHARBI**

Président FHP - Paris  
PDG Cap Santé - Pézenas

### **Laure JOUANIN**

Consultante - Sociologue  
Qualité - Évaluation - Gestion des  
risques - Montpellier

### **Cécile KAUZ**

Directrice adjointe Clinique  
Montpellier

### **Isabelle LUCAS-BALOUP**

Avocat - Paris

### **Ludovic MARIOTTI**

Conseiller technique URIOPSS  
Occitanie - Montpellier

### **Isabelle MEUNIER**

Consultante secteur social  
et médico-social - Montpellier

### **Jean-Dominique MOUCHARD**

Directeur Clinique - Montpellier

### **Jean-Jacques MORFOISSE**

Directeur Général ARS Occitanie  
Montpellier

### **Pr Gérald NARO**

Professeur Sciences de Gestion MOMA  
Université de Montpellier

### **Éric NOEL**

Délégué général FHP-SSR  
Marseille

### **Michel NOGUES**

Ex-Directeur délégué CARSAT-LR  
Montpellier

### **Stéphanie NOREVE**

Avocat Cabinet FIDAL-SANTÉ  
Montpellier

### **Laurent PARET**

Directeur EHPAD  
Pont-de-Salars

### **Dr Virginie PEROTIN**

EMASP - ICM  
Montpellier

### **Sébastien POMMIER**

Directeur Général  
Association Sauvexgarde 13 - Marseille

### **Guilhem RAMBAUD**

Directeur EHPAD - Lodève

### **Olivier SAUTEL**

Maître de Conférences Droit  
Université de Montpellier

### **Bruno SIAU**

Maître de Conférences Droit  
Université de Montpellier

### **Olivier SMALLWOOD**

Avocat - Montpellier

### **Emmanuel SOL**

Administrateur Systèmes & Réseaux  
CNRS - Université de Montpellier

### **Emmanuel TERRIER**

Maître de conférences Droit  
MOMA - Université de Montpellier

### **Olivier TOMA**

Fondateur Agence Primum Non  
Nocere - Béziers

### **Jean-Philippe TOUTUT**

Consultant  
Castres

### **Jean-Marie VIAL**

Expert Comptable - ACCES Conseil  
Montpellier

### **Emmanuel VIGNERON**

Professeur Géographie de la santé  
Université de Montpellier